

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 11 octobre 2023

DELIBERATION : 2023-04-01

OBJET : Composition du comité de programmation du GAL Grand Verdon dans le cadre du programme Leader 2023/2027

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. DURAND Gilles ; M. VIALE Thierry

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Composition du comité de programmation du GAL Grand Verdon dans le cadre du programme Leader 2023/2027

Exposé

Le GAL Grand Verdon a été sélectionné par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au nouveau programme LEADER et s'est vu attribué à ce titre une enveloppe de 1 689 284 € pour la période 2023/2027. Cette enveloppe, adossée aux cofinancements publics nationaux (Région, Départements, etc.), va permettre de financer pour plus de 2M€ de projets sur le territoire couvert ainsi que l'équipe technique d'animation/gestion du programme.

Pour rappel, le GAL Grand Verdon 2023-2027, co-porté par la CCAPV et le Parc du Verdon, recouvre 75 communes des Alpes de Haute-Provence et du Var réparties comme suit : l'entière des Communautés de Communes Alpes Provence Verdon et Lacs et Gorges du Verdon, 13 communes de l'est de Durance Luberon Verdon Agglomération (Allemagne-en-Provence, Brunet, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, St-Laurent-du-Verdon, St-Martin-de-Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon), et 5 communes du nord de Dracénie Provence Verdon Agglomération (Bargème, La Bastide, Comps-sur-Artuby, La Roque-Esclapon et Sillans-la-Cascade).

Pour son bon fonctionnement, le GAL dispose d'un Comité de Programmation, instance décisionnaire programmant les projets en garantissant leur insertion dans la stratégie du GAL, leur intérêt pour le territoire, et leur attribuant les subventions FEADER afférentes.

A cet effet, il convient d'arrêter la composition du comité de programmation composé de 24 représentants de la sphère publique (12 titulaires + 12 suppléants) et 26 représentants de la sphère privée (13 titulaires + 13 suppléants), en garantissant :

- Une répartition public/privé (par le nombre de représentants de chaque sphère)
- Un équilibre géographique au vu de l'étendue et de l'organisation territoriale spécifique (notamment dans la sphère publique),
- Une représentation des secteurs d'activité et des types d'acteurs locaux (notamment dans la sphère privée),
- Une mixité homme/femme.

Ainsi, pour la sphère publique, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dispose de 10 sièges à pourvoir, dont 5 titulaires et 5 suppléants. Pour information 4 sièges sont prévus (2 titulaires + 2 suppléants) pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, 4 sièges sont prévus (2 titulaires + 2 suppléants) pour Durance Luberon Verdon Agglomération, 2 sièges sont prévus (1 titulaire + 1 suppléant) pour Dracénie Provence Verdon Agglomération et 4 sièges sont prévus (2 titulaires + 2 suppléants) pour le Parc Naturel Régional du Verdon

En ce qui concerne la représentation de la sphère privée, après un appel à candidatures publié du 15 juillet au 15 septembre, et après analyse des candidatures avec les autres partenaires institutionnels lors d'une réunion de travail en date du 4

octobre dernier, une proposition de représentation respectant les équilibres géographiques, des secteurs d'activités, et la mixité hommes/femmes a été retenue à l'unanimité des acteurs et est désormais soumise aux instances délibératives de deux co-porteurs du programme, à savoir le Parc Naturel Régional du Verdon et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Décision

Au regard de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- **DE DESIGNER** comme représentants de la CCAPV pour siéger au comité de programmation du GAL Grand Verdon programme 2023/2027 :

TITULAIRES

MME BIZOT-GASTALDI MICHELE

M. MAZZOLI JEAN

M. CAMILLERI CLAUDE

M. DONNINI GERARD

MME JONKER NINA

SUPPLEANTS

M. GOLE JEAN-PAUL

M. LOMBARD JEAN-PIERRE

M. BICHON BRUNO

MME TILLEMANN LINE

M. GERIN-JEAN FRANÇOIS

- **DE DESIGNER** comme représentants de la sphère privée pour siéger au comité de programmation du GAL Grand Verdon programme 2023/2027, par binômes :

DOMAINE « ECONOMIE-TOURISME »

TITULAIRE : M YVES ALTOBELLI, SUPPLEANT : M GERMAIN SIZAIRE

TITULAIRE : MME CHRISTINE PELOUZE-HAUBEROCHE, SUPPLEANTE : MME AUDREY ZOLEZZI

TITULAIRE : M BERNARD CAUVIN, SUPPLEANTE : MME SYLVIE PALPANT

TITULAIRE : MME LAURENCE RIMSKY, SUPPLEANT : M JULIEN LAURIN

TITULAIRE : M CLAUDE DI VITA, SUPPLEANTE : MME ISABELLE POUPON

DOMAINE « AGRICULTURE-FORET »

TITULAIRE : MME ALINE GIRARD, SUPPLEANTE : MME FREDERIQUE MALLET

TITULAIRE : M DENIS RONTEIN, SUPPLEANT : M BORIS POUGET

DOMAINE « SERVICES ET SANTE »

TITULAIRE : MME MARIELLE BRUEL, SUPPLEANTE : MME LAURENCE AGNEL

TITULAIRE : M BERNARD MOLLING, SUPPLEANT : M LAURENT QUARANTA

DOMAINE « CULTURE ET PATRIMOINE »

TITULAIRE : M OLIVIER BONNET, SUPPLEANT : M VINCENT KASKARIAN

TITULAIRE : MME SAMANTA BERARDO, SUPPLEANTE : MME ANNABEL CHAUVET

DOMAINE « BIODIVERSITE – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

TITULAIRE : MME JOCELYNE BARTOLI, SUPPLEANT : M GERHARDT DETLEF

TITULAIRE : MME CHRISTINA THANNER, SUPPLEANTE : MME NATHALIE PAUL

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 octobre 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER